

Bulletin de réservation
A nous retourner à Claire Pascallet
La Joie de Vivre - 05100 Névache

Monsieur Madame Mademoiselle

* Informations obligatoires.

Nom *

Prénom *

E-mail

Profession

Rue/Bat. *

Code postal * **Ville *** **Pays**

Téléphone dom. * **Travail**

Portable **Fax**

Nombre de personnes Adultes Enfants

Nombre de nuits en 1/2 pension

Animal 6 € par jour et par animal

Dates du Séjour du au

J'arriverai en voiture en train à h

Je désirerai prendre une navette à Briançon à Bardonnechia (l'été) à Oulx (l'hiver) à h

ATTENTION, votre réservation ne sera enregistrée qu'après réception des arrhes.

Je verse euros soit le tiers du prix du séjour Chèque ANCV Carte bancaire

Si vous souhaitez effectuer le paiement par carte bancaire, merci de nous communiquer par téléphone 04 92 21 30 96 les numéros, date d'expiration et 3 derniers numéros du cryptage (la réservation sera enregistrée après la communication de ces informations)

Si vous voulez préciser d'autres éléments, complétez la demande

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les **conditions générales de vente** ci-dessous :

ARRHES

les réservations ne sont considérées fermes qu'après l'encaissement d'arrhes représentant le tiers du séjour, déductibles à la fin de celui-ci .

ANNULATION

le montant total des arrhes sera conservé dans le cas où l'annulation surviendrait moins de 21 jours avant la date prévue de l'arrivée ; dans tous les autres cas les arrhes seront reportés sur un séjour ultérieur .

SÉJOUR ECOURTÉ

Pour toute interruption de séjour, la valeur d'une demi-pension par personne sera facturée à titre de dédommagement.

HEURE D'ARRIVÉE

Toute réservation est maintenue jusqu'à 18 heures, merci de nous prévenir en cas d'arrivée tardive.

DÉPART

Les chambres doivent être libérées impérativement avant 12 heures

ARRIVÉES

Nous ferons tout notre possible pour que votre chambre soit prête dans les meilleurs délais ; il faut cependant prévoir que cela ne soit réalisable qu'à partir de 16 heures.

REPAS

Dans le cadre des demi-pensions, les repas non pris ne sont pas déductibles

Date

Signature